L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 21 JUILLET.

FEUILLETON.

LE ROI MISERE

PAR

M. PAUL SAUNIÈRE.

PREMIERE PARTIE.

XXI.

LES TRIBULATIONS D'UN SALTIMBANQUE.

Lorsqu'il jeta cette menace au vent, Polyte n'avait aucun plan arrêté. Il était même fort désappointé. Il ne connaissait pas du tout René, le croyait riche, et s'était imaginé que l'artiste sacrifierait facilement une couple de cent francs à la tranquillité de celle qu'il aimait. Sur ce dernier point, seulement, il ne s'était pas trompé. René aimait Gabrielle, mais n'était pas d'humeur à engraisser de ses deniers péniblement acquis la paresse et l'ivrognerie du premier venu.

Aussi, quand Polyte le vit disparaître, il demeura consterné et regretta fort d'avoir obéi à un sentiment de cupidité qui le privait d'une ressource précieuse. Mais lorsqu'il sortit de l'accablement que ce nouveau déboire lui avait causé, il se sentit au cœur une violente colère et une aversion profonde pour René, qui, à deux reprises, avait fait échouer ses tentatives d'intimidation auprès de Gabrielle.

Il était en effet actuellement dans une situation difficile.

Jadis, quand Polyte avait épousé Lalie, il était assez habile escamoteur et jongleur d'un certain mérite. Quant à Lalie, elle n'avait exercé jamais d'autre métier que celui de porteuse de pain, et ne possédait, parmi les qualités dont elle était douée, qu'une seule aptitude pour exercer la profession de son mari: c'était une force toute virile.

Celui-ci la dressa promptement. Quand la lune de miel fut passée et qu'il la jugea digne de figurer en public, il s'associa à une troupe de saltimbanques et commença avec elle son tour de France.

La prestidigitation n'avait pas atteint les hauteurs où l'ont fait parvenir depuis Robert Houdin, Bosco, Cleverman, Robin, &c.

Polyte brillait donc alors de quelque éclat, mais, au bout de peu de temps son étoile pâlit, ses confrères de la foire l'éclipsèrent totalement.

Trop paresseux pour se donner la peine d'apprendre et de suivre les progrès de son industrie, Polyte fut congédié par ses associés et se trouva sur le pavé, non plus seulement avec Lalie, mais avec les deux enfants qui leur étaient nés.

On aurait bien gardé Lalie, qui faisait recette, mais ses deux grossesses avaient longuement interrompu ses exercices, et on avait renoncé à la conserver. On comprend aisément, en effet, qu'une femme enceinte puisse difficilement se renverser, se cambrer, et se faire poser sur le ventre un nombre indéfini de poids de vingt kilogrammes, ainsi que l'exigeait le programme.

Le ménage se trouva donc fort embarrassé. Polyte se lamentait déjà ou se consolait chez les marchands de vin qu'il rencontrait, lorsque Lalie, sans rien lui dire, fit construire une baraque en toile avec tous ses accessoires, acheta une voiture et un âne, prit son mari au collet, et le força de se mettre en route.

Dans le principe, Lalie, obéissant aux sentiments les plus honorables et à l'article 213 du code civil, avait témoigné à son homme une excessive déférence; mais peu à peu, à mesure qu'elle découvrit en lui ses défauts, elle comprit que si elle ne voulait pas mourir de faim, elle devait "porter la culotte."

Ce fut un changement contre lequel Polyte essaya d'abord de protester. Les protestations n'étant pas un argument suffisant, il en vint aux voies de fait. C'était là que l'attendait sa femme. Elle lui rendit si généreusement le soufflet qu'elle avait reçu, et lui administra une telle correction, que le lion se fit agneau et devint souple comme un gant.

Il ne renonça pas à ses goûts, mais se cacha pour les satisfaire. Lalie ne le contraria guère. Elle était arrivée à son but: elle avait les clefs de la caisse.

Son installation absorba toutes ses économies. Elle partit, et, comme elle était intelligente et avait conscience de l'infériorité de Polyte en matière de prestidigitation, elle se contenta d'explorer les petites localités. Elle avait peu de frais, couchait avec son mari et ses enfants dans la voiture, nourrissait son âne sur les biens communaux. Cependant les recettes diminuaient à vue d'œil, et Polyte buvait de plus en plus, lorsque, par une nuit claire, alors qu'elle voyageait pour gagner une petite ville voisine du Hâvre, elle aperçut une femme couchée sur le bord du chemin.

Lalie avait bon cœur. Elle arrêta sa voiture, mit pied à terre et s'approcha. La femme se réveilla en sursaut avec les démonstration de la plus vive terreur. Lalie l'interrogea et reconnut que la malheureuse n'avait plus sa raison. De toutes les questions qu'elle lui posa, il résulta fort indistinctement pour elle que la pauvre folle était sans asile et mourait de faim.

Lalie lui offrit un abri, lui donna du pain, lui fit prendre place à côté d'elle, sans oublier de ramasser le paquet de hardes de l'infortunée, qui s'endormit bientôt après sur son épaule.

Pendant ce temps, Polyte, mollement étendu sur son lit, sommeillait à pleins poumons.

Quand vint le jour, il ouvrit les yeux et ne fût pas médiocrement surpris d'apercevoir un nouveau visage dans sa maison roulante. L'explication que lui fournit Lalie n'eut d'autre résultat que d'exciter sa colère.

—C'est ça! fit-il, nous gagnons trop d'argent; nous n'avons pas assez d'monde à nourrir! Ah! malheur! Veux-tu me flanquer ça à la porte à l'instant!

Lalie regarda son mari d'un certain air et ne se déconcerta pas.

—C'est mon idée, répondit-elle. Je travaille et je gagne plus que toi, je veux me payer cette satisfaction-là.

Polyte fila doux. Il se leva en maugréant, déplia le paquet de hardes que sa femme avait respecté, et avança la lèvre avec dépit en passant en revue l'inventaire cette mesquine garde-robe.

Tout à coup, il poussa un cri de joie et de surprise.

Lalie se retourna.

D'étranges objets garnissaient le fond de l'enveloppe.

C'étaient des plumes aux couleurs voyantes, des colliers de perles et de verroterie, des morceaux d'étoffes inconnues, et deux bracelets jaunes et brillants, fait d'un métal lourd et massif qui ressemblait à l'or.

Prudemment, Lalie s'en empara aussitôt.

—Nous verrons ce que c'est chez le bijoutier, dit-elle.

Alors seulement ils songèrent à observer la femme qu'ils avaient recueillie et qui, sans doute accablée de fatigue, dormait encore, appuyée sur les parois de la voiture.

Elle avait les cheveux noirs, et les yeux bordés de longs cils, le nez correct, la bouche petite, le visage ovale et le teint bistre, de cette couleur rougeâtre que donnent le hâle et le soleil.

—Ah! ça! fit Polyte, c'est pas une chrétienne ça! c'est une bohémienne.

—C'est possible, approuva Lalie.

—Prends garde, femme! Qui dit bohémien dit voleur. C'est peut-être une comédie qu'elle joue, la vagabonde....

—Plus bas! fit Lalie.... Puis elle reprit: Dans quel but?

—Dame!.... pour nous dépouiller....

—Nous dépouiller de quoi?

—C'est juste, soupira Polyte, nous n'avons rien!

—Et si ces bracelets sont en or?

—Elle les aura volés, gare à nous!

—Non, fit remarquer Lalie qui examinait les bracelets. Bien que je n'aie jamais en de bijoux, j'en ai vu assez pour assurer que ces bracelets là ne viennent pas d'un pays civilisé. Nous autres femmes, nous nous y connaissons toujours un peu en objets de ce genre là. Regarde; c'est mal fait, c'est terne, c'est à peine poli....

—Mais comme c'est lourd! fit avidement le saltimbanque.

—C'est vrai; mais c'est tellement grossier que j'ai bien de la peine à croire.... Attends donc! Ces perles, ces plumes, ces colliers, ces bracelets.... Si c'était une femme sauvage!

—Diable! dit gravement Polyte. C'est ça qui s'rait chouette!

Lalie réveilla la folle et lui montra du doigt les objets qu'elle avait trouvés.

—C'est à vous tout ça? demanda-t-elle.

—Oui, dit vivement l'étrangère en faisant un mouvement pour s'en emparer.

—Et ces bracelets aussi?

L'inconnue répondit par un signe de tête affirmatif.

—Sont-ils en or?

—Oui.

—Pourquoi ne les avez-vous pas vendus, puisque vous étiez sans asile et que vous aviez faim?.... Voulez-vous que je les vende pour vous?.... Désirez-vous rester auprès de nous?

Entre chacune de ces trois questions, Lalie avait fait une pause et attendait une réponse, mais la folle s'était contentée de hausser les épaules et de témoigner la plus profonde indifférence.

Il serait impossible de traduire en dialogue le long interrogatoire que Lalie lui fit subir à la pauvre femme. Celle-ci ne répondait guère que par gestes, ou par des jeux de physionomie expressifs, mais intraduisibles. Ses plus longues phrases étaient des monosyllabes.

Bref, Lalie crut comprendre que l'inconnue arrivait d'un pays lointain, qu'elle avait traversé la mer, était arrivée au Havre, y avait été enfermée (dans une maison d'aliénés probablement) et s'était enfuie.

Les saltimbanques ne s'arrêtèrent donc en cette ville que le temps nécessaire pour confirmer leurs doutes. Les bracelets, soumis à l'épreuve de la pierre, étaient d'or massif. Lalie en vendit un dont elle retira trois cents francs.

Aussitôt on tourna bride. Polyte avait jugé sagement qu'il ne fallait pas trop se rapprocher du Havre. On aurait pu l'accuser d'avoir enlevé et dépouillé la folle, tandis que, dans le premier moment, il ne lui avait donné asile qu'à contre-cœur.

Il était enchanté. Depuis longtemps il ne s'était connu pareille somme en caisse. Aussitôt germa en lui l'idée lumineuse que l'on a vue mise à exécution dans le commencement de ce récit.

—Vois-tu, dit-il à sa femme, il nous est impossible de garder cette folle auprès de nous, si elle n'nous aide pas. Une femme sauvage, ça n'court pas les rues! Pendant que nous avons l'sac, tu vas lui fair' faire un maillot, tu lui mettras ses plumes, ses colliers, des bracelets en cuivre, et ell' f'ra partie de notr' troupe.

Lalie approuva, acheta les accessoires, et, secondée par cet auxiliaire puissant, ne craignit pas de dresser sa tente à Lisieux. Les représentations qu'elle y donna dépassèrent de beaucoup les espérances qu'elle avait conçues. Bien que la folle ne revêtit qu'avec répugnance le costume dont on l'affublait, elle avait l'air si étrange, si calme, si digne, en présence de la foule qui la contemplait, qu'elle fit fureur et valut à ses impresarios un succès qui se traduisit pour eux en chiffres éloquents.

Depuis sept ans, elle ne les avait pas quittés, quand Gabrielle l'arracha à cette vie de honte. Mais, en sept ans, tout avait bien changé!

Polyte était plus que jamais ivrogne et paresseux. Il buvait et mangeait ce qu'il gagnait, en dépit de l'activité d'Eulalie. Sa baraque ne tenait plus debout, ses costumes étaient sales, ses tableaux fanés et incolores.

L'inconduite avait amené la misère. Depuis longtemps le second bracelet avait été vendu. Les enfants étaient devenus grands, mais n'étaient bons à rien. Ils dansaient, mais ils dansaient sans inspiration, sans principes, puisqu'ils n'avaient jamais appris et, par conséquent, fort mal. Or, quand on voit, sur nos grandes scènes, certains sujets se donner beaucoup de peine pour ne parvenir qu'à ne pas être insupportables, on peut se faire une idée des résultats négatifs que peut amener la danse d'inspiration.

Cette école, toute fantaisiste, n'a de chances de réussir qu'à la condition de passer par les extravagances dont le quadrille des Cadoches nous a rendus témoins. Encore est-il fort étonnant que cette école réussisse et étale impudemment sur les théâtres de Paris et de l'étranger ses contorsions épileptiques.

Quoi qu'il en soit, la fille et le fils de Polyte n'avaient pas trouvé ce gagne pain véreux. Les recettes diminuaient à vue d'œil. Or, depuis que la folle n'avait plus de bracelets à vendre, le saltimbanque l'avait prise en haine. Plusieurs fois, il l'avait maltraitée en l'absence de sa femme, et, sans Lalie, il l'aurait certainement jetée à la porte.

On conçoit avec quelle avidité il saisit l'occasion que lui offrait Gabrielle, non-seulement de se débarrasser de cette malheureuse, mais d'en tirer profit.

Cela ne lui porta pas bonheur. Outre qu'il dissipa en quelques jours les cent francs qu'il avait reçus, sa baraque, privée de femme sauvage, devint un désert. En vain, Eulalie, ses enfants et lui, essayèrent-ils de lutter contre l'indifférence du public, le jour vint où il fallut vendre la grosse caisse pour acheter du pain.

A partir du moment où ce bruyant instrument de réclame disparut, ce fut une débâcle générale. Pièce à pièce, chacun des objets nécessaires à l'exercice du métier alla grossir la liste de ceux que la misère avait engloutis.

En un mois tout fut liquidé. Il ne resta plus aux saltimbanques que leur voiture et leur âne.

Malgré l'énergie dont Lalie avait fait preuve, ces deux épaves, les plus utiles, suivirent le même chemin. Elle se retira alors dans une chambre, à Batignolles, et fut forcée même de renoncer à garder ses enfants auprès d'elle. Elle les fit entrer dans une troupe, les recommanda chaleureusement à la femme du directeur, qu'elle connaissait de longue date, et resta seule avec son mari.

Pendant que Polyte flânait et se demandait ce qu'il allait faire, Lalie reprit courageusement son ancien état et se fit porteuse de pains.

Depuis dix jours, levée à trois heures du matin, chargée de la hotte ou traînant la charrette à bras, elle exerçait ce dur métier et nourrissait son mari, qui, errant sur les boulevards extérieurs, fréquentait les cabarets et se liait avec des gens de mauvaise mine.

Voilà où en était Lalie et Polyte, quand celui-ci se retrouva face à face avec Gabrielle.

Après avoir souscrit au marché qu'avait proposé la jeune fille, il ne se dissimulait pas qu'il serait fort mal reçu par sa femme, et pour mieux affronter l'orage, il s'était grisé. Mais il évita ce jour-là les reproches qu'il s'était justement attirés, il ne leur échappa point dans la suite, à mesure que le torrent emportait son petit avoir.

—Vois-tu, disait Lalie, Dieu nous punit.

Elle le croyait sincèrement. Elle qualifiait de trahison l'acte d'avarice cupide auquel avait cédé son mari. Et celui-ci, bien qu'il n'ajoutât que tiédement foi au châtiment dont le poursuivait la Providence, sentait que les événements donnaient raison à sa femme.

Cela ne le disposa pas au repentir, mais excita sa mauvaise humeur. Sans l'avouer, il s'en voulait à lui-même d'avoir fait une si mauvaise opération, et surtout de l'avoir si maladroitement conduite.

Quand il eut acquis la conviction qu'il avait été dupe de René, quand il se trouva sur le pavé, sans ressource, sans état, à la tête de deux vices coûteux qu'il ne pouvait pas satisfaire, il n'eut plus qu'un but: retrouver Gabrielle.

Mais, tout en promenant à travers Paris sa nonchalance, il n'espérait pas que le hasard lui réservât cette rencontre. Il n'avait aucune indication précise et ne savait quel quartier il devait explorer de préférence.

D'ailleurs sa fainéantise était le plus grand obstacle à la réussite de ses projets. Quelle fut sa joie en apercevant celle qu'il cherchait à quelques pas de ses promenades ordinaires! Un instant, il se crut sauvé. Peut-être, en effet, l'eût-il été, si comme Gabrielle lui en avait fait l'observation, il s'était adressé à elle humblement et poliment. Mais l'intimidation lui sembla préférable; il en essaya. Malheureusement pour lui, Gabrielle était femme de tête, peu accessible à la crainte, elle refusa toute proposition formulée sur ce ton brutal.

Pour comble de male chance, René avait mis fin à la conversation, de telle façon que Polyte comprit qu'il n'était pas de force à répliquer.

Que faire en attendant qu'il trouvât un moyen honnête de se venger! Il établit son quartier général chez le marchand de vins, qui une fois déjà lui avait servi de poste d'observation, et ne quitta pas des yeux la rue de Laval.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mardi matin, 21 juillet 1868.

Nous avons eu hier non pas une pluie mais un déluge. Toutes les rues étaient inondées.

Les affaires sur la Levée ont été tout à fait nulles. Les bateaux réguliers de la côte ont été obligés de différer leur départ jusqu'à ce jour, vu le peu de fret qui s'est présenté.

SONT ARRIVÉS—Le Gov. Allen, de Greenville, le Lula D. et le Frolic, de Shreveport; le Hetty Gilmore, du Bayou Lafourche.

Il n'y a pas eu de départs.

Les tributaires du Mississipi, les lacs et les bayous continuent à diminuer.

SECOND ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39............Rue Carondelet............39

Nile-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—savoir:

PRIMES		
Sur risques d'incendie......	$ 91,729 60	
" risques de rivières......	175,355 55	
" risques de mer......	59,170 55	
		326,255 70
En moins, primes non expirées....	15,763 50	
Primes remboursées....	2,819 60	18,702 60
Montant des primes....		$307,553 70
PERTES ETC., PAYÉES		
Sur risques d'incendie....	$ 34,059 82	
" risques de rivières....	110,638 27	
" risques de mer....	58,012 57	
Réassurances....	16,668 30	
Relâches (rebate returns)	17,515 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur..	1,939 07	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins....	20,704 05	256,537 23
Bénéfice net....		$51,016 47

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT

Billets pour actions....	$330,000 50
En caisse....	106,390 38
Primes en voie de perception....	65,250 99
Prêts garantis....	27,605 05
Effets à recevoir, à courtes échéances	16,579 71
Actions de chemins de fer de ville..	54,475 00
Meubles et installations de bureau.	5,744 17
	$605,964 18

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 30 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTÉRÊT DE DIX pour cent par an sur les paiements de capital au comptant et un DIVIDENDE COMPTANT DE QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Il a été en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel E. Moore,
W. A. Johnson,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bloch,
Hugh McColl,	S. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Sam'l Friedlander,
I. Caulfield,	H. Frellsen,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
L. H. Terry,	E. W. Rodd,
J. D. Blair,	Joseph Hoy,
Robert Pitkin,	Perry Nugent,
	S. Cambon.

23mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie....	$813,681 43	
Sur les risques de mer....	238,734 17	
Sur les risques de rivières....	99,543 62	
Total		$1,151,962 22
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868....	$226,847 00	
Primes remboursées....	23,471 07	
		$250,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868....		$901,644 15
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie....	$271,226 37	
Sur les risques de mer....	173,440 58	
Sur les risques de rivières....	45,929 96	
	$490,096 91	
Taxes....	28 012 61	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt....	$105,202 04	$624,314 56
Bénéfice net....		$277,329 59

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières....	$159,617 87
Billets garantis par hypothèques....	675,807 38
Billets garantis par nantissements....	89,147 25
En caisse....	124,479 24
Actions de banques et de chemins de fer....	104,260 00
Primes en voie de perception....	80,735 6
Bons de la ville....	33,000 0
Effets à recevoir....	127,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances....	40,805 00
Actions "Dry Dock Vallette"....	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"....	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"....	3,700 00
Actions "Merchant's Exchange"....	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"....	1,000 00
Actions "La Equitable Life Ins Co....	200 00
Bons de l'Etat....	1,500 00
Total....	$1,466,414 16

En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain....	$101,246 15	
35 p% du scrip de 1859 payable en juillet....	70,075 75	
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868....	226,847 00	
		$398,768 90
Actif net....		$1,067,645 26

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868.
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente-cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P Maspero,	Pierre Poutz
H. Puig,	David McCoard,	S Z Relf,
Chas Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wiltz,	J Morgan Hall.	

10 juillet

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 100
Passage d'entrepont.... 50
Les enfants au-dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront prix fixé sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de matelots.

Une cabine à deux couchettes réservée pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à vapeur GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage d'adresser chez
VICTOR FERRILLIAT, agent,
16janv—1an 27 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchesne	Samedi 27 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 11 juil.
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 25 juil.
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 8 août

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145. | Seconde cabine. $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
5nov (12) V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à
NEW-YORK
PAR LA VOIE DE
SAVANNAH.

Prix du Billet : $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic C. Mail S. Co's Line.
HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES

Ligne Murray.	**Ligne Empire.**
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emmenagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Columbus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah.

Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir de l'ici le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 104 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY,
30 juin—3m Agent général.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emmenagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour. $175.
New York à Londres $115	Aller et retour, $185.
New York à Paris. $130	Aller et retour, $300.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 108.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer

UNITED STATES,
Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI 25 juillet, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emmenagements.

Chambres............ $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 100.

Le steamer GEN. GRANT suivra et partira SAMEDI 1er août.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 1er août, à 5 heures P. M.,
Passage.......... $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Le bateau à vapeur LAURA,
Capt. F. Miller, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) à midi. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin revenant dans la soirée du même jour.
LOUIS FRIGERIO Jr.,
19 juil—1m Rue de Chartres, No 59.

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Noe, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 8 1/2 heures du matin.

Prix du passage $3 50.

La barre est pourvue des meilleures liqueurs.

Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Bob.

Ou par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix du R. R. et Ferry 50 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas au débarcadère de la rue Ste Anne.
7 juillet

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville.

Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington. Prix $...

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W L Cousens, partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2½ M, du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI arrivera au convoi de 4 heures P M.—Retour. Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages d'été et d'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
31 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

Excursion à bon marché!

Le PORTER quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage............ 5 cents seulement

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.

Venez à bord 23juin—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ancoin, commis F. A. Charlet; part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 3 juin—1m

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.

57............Carondelet............57

ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif............$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif............$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

sept—1an

Compagnie d'Assurance Germania.

LE 13 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année,

G. L. L. Mayer,	H. Zuberbier
D Michel,	O. H. Kerstendiek,
Fred'del Bondio,	Chs. Bendix,
A. Ettner Badet,	Chs Loeffler,
F. A. Lu'ing,	J. F. Krentz,
Thomas Schorr,	Louis Schwarts,
August Koenig,	George Mern,
H. Blasse,	C. J. Forster,
A. Marks,	S. Friedlaender
J. A. Blaffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Fothoff,
J. F. Weckerling,	F. M. Ziegler,

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1868.

EMILE MAIER,
23 avril—1 m Secrétaire.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains,

STEAMERS entre HAMBOURG ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Par la voie du Hâvre et de la Havane.

ALLEMANNIA,	3000 tonn.	Capt. W. Barden.
BAVARIA,	3000 "	" Meyer.
BORUSSIA,	3400 "	" C. Franzen.
CIMBRIA,	3000 "	" F. H. Haack
GERMANIA,	3000 "	" F. Schwensen.
HAMMONIA,	3100 "	" E. Meier.
SAXONIA,	2500 "	" H. E. Kerr.
TEUTONIA,	2400 "	" A. Barrends.
HOLSATIA (neuf),	3000 "	" H. Ehlers,
WESTPHALIA (neuf),	3000 "	" H. Trautmann.

JOURS DE DEPART.

De Hambourg.	Du Hâvre.	De la Nlle-Orl'ns.
Saxonia, 1er oct.	4 octobre.	Vers le 18 novembre.
Bavaria, 1er nov.	4 novembre.	" le 10 décembre.
Teutonia, 1er déc.	4 décembre.	" le 10 janvier 1869.

Les autres steamers seront annoncés plus tard.

Les steamers de la ligne de la Nlle-Orléans, partant de Hambourg, feront escale au Hâvre, et il est possible qu'ils touchent à la Havane. Partant de la Nlle-Orléans ils s'arrêteront à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Hambourg à la Nlle-Orléans:

1res chambres, thalers de Prusse	$200	
2des " "	150	
Entrepont " "	55	

De la Nlle-Orléans à Hambourg.
1res cabines............$165 } en or
Entrepont............ 45 }

De la Nlle-Orléans à la Havane.
1res cabines............$50 } monnaie courante
Entrepont............ 20 }

Des certificats de passage payés d'avance, de Hambourg à la Nlle-Orléans sont émis ici.

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans.

2 livres 10 sh. et 15 pour cent prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent de New-York tous les mardis et s'arrêtent à Southampton. Pour les détails s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTY & CO.,
Agence générale, 83 de la rue Carondelet;
MAURY & Co.,
Agent pour le passage, 101 de la rue Commune;
DE ERDMANN,
A la Havane.

Les Agents généraux pour les passagers sont MM.
C. B. RICHARD & BOAS,
10 juillet 6 Barclay street, New-York.

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans,

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New York, Boston, Philadelphie, &c. à très bas prix, et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
JAMES YONGE,
Agent général pour le fret. 4 juil—3m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $30 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen" line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'elles sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je suis que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre propre et subi plus de désastres maritimes qu'aucune nombre d'autres expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis le noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

La troisième fois, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la secourut.

Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-cinq jours en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ou voyageurs n'ont pas choisi les navires et l'ont été les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les louant pour envoyer des émigrants au Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud, tous ont été retardés ou perdus. La ligne régulière n'a jamais à déplorer aucun accident.

Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers devront faire en sorte de partir de la Nouvelle-Orléans pour New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 23 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme destinée pour leur avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements n'auront qu'à s'adresser à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

Moitié prix! Moitié prix!
Pour New-York.

LES personnes qui désirent assister à la GRANDE CONVENTION DEMOCRATE NATIONALE qui doit avoir lieu, le 4 juillet, à New-York, peuvent acheter des billets à moitié prix, en s'adressant au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans de Jackson et du Nord, au dessous du City Hotel.

Les billets peuvent servir du 20 juin au 20 juillet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
ED WARE,
Agent général pour les billets. 23 juin au 5 juil

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky. sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hotel, au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune ou bureau du Chemin de fer Illinois Central, à Caire.

WM HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
W P JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
B F LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.
7 juin 2 m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et Meridian. Il se relie également avec les chemins de fer Mississippi Central et le Mobile & Ohio et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 5 h. 30 du matin les samedis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
21mai Agent général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, a soin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 6 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 75, coin Natchez,

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867............ $521,569 69
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période..... 217,749 72
Actif le 31 décembre 1867............ 278,736 00

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques de mer, de rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président.
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ledwidge,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
S. F. Kiball,	John P. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenbour,	John G. Begens.

12 fev—11 m t. l. 2 mars

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital............$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 96, rue du Camp, Bâtisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation des profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, publient l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année.	$236,122 82	
Primes de mer "	94,082 32	
Primes de rivières "	177,564 58	
		$507,770 ...
Total net des primes		$467,604 ...
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 96,209 ..	
Pertes de mer....	67,074 ..	
" rivières....	35,372 47	
Taxes payées....	26,013 54	
Payé—réassurance et compte au lieu de scrip	60,169 ..	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	67,640 ..	
		$386,619 13
Bénéfice net....		$81,... 1
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir....	$ 27,494 ..	
Prêts sur bons et hypothèques.	69,345 88—106,...	
En caisse....	$104,577 54	
Prêts garantis par actions sur demande....	63,400 00—167,977 ..	
Prêts garantis par actions à terme....	$11,370 ..	
Propriétés foncières....	75,000 ..	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip....	45,... 46—131,372 4	
Bons consolidés de la ville....	$30,000 ..	
Bons de la ville....	56,500 ..	
Actions de Banques et autres.	195,... 17—282,517 1	
Coupons pour bons de la ville, échus....		$1,400 ..
Du pour primes et en voie de perception....		41,030
		$779,914 6
La Compagnie possède également—		
Billets suspendus, actions et bons....		$,...
Compte de scrips forfaits....		7,...
Intérêts non réclamés....		$7,000 ..

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs de certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS A. ADAMS, Président,
SAMUEL KENNEDY, Vice-Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS,	C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN,	P. R. FOLEY,
WM. EDWARDS,	A. G. OBER,
P. SIMMS,	A. THOMPSON,
JOHN PHELPS.	

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL
Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.
Primes sur risques d'incendie.... $110,128 22
" " de navires.... 27,314 14
" " de mer.... 33,941 35
Risques non expirés le 30 avril 1867 30,941 31
En moins, primes remboursées.... 4,739 19
Montant des primes.... 221,305 ..

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payées pleinement seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A F Sader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Moulor,	W R Schmidt,	R W Adams,
C Coha	B Saloy,	J J Fernandez,
A Couturié	J A Seignouret,	P L Milliadon,
J Goldstein,	V Barthe,	G Blanchin.

14 mai—1 m

LouisianaEquitable Life Insurance Company.

CAPITAL............$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Bigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolhonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W S PIKE, Vice-Président.
T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,
Dr E. A. Mace, Dr S. Choppin,
Dr O. R. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols,
G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.
19avril—1an

CONSULAT DE FRANCE
Avis Mensuel. Juillet 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	G
Ader Philippe	Gall'entet F
	Gacheselin Pierre dit Marcel
B	H
Bartholet Jules (artiste dramatique)	Huret Delphin
Besson Joseph Marie	K
Bines Jules	Keuille Jacques
Birg Felix (de Franklin, Louisiane)	L
Billec Bernard	Lemoine (Mme) gillotière
C	M
Cartel Léopold	Maillhe Jean Baptiste
Charbolt Louis	Minouflet Constantin
Chalet Anselme Isidore	Marot (Mme) née Rolland
D	Maurel Jean Pierre
De Pourargues Philippe	N
Deslis Virginie (Mlle)	North Hélène (Mme)
De Bertrand	P
De Roaldès Arthur	Poison
Delonnai A (Mme veuve)	R
E	Ross Pierre Louis
Escoffier Stephen	S
F	Suzellion Jules
Fonce Etienne (veuve) née E Deparra	Souque Sophie
Fougerat Auguste (de Fazare)	T
Fournier (les époux)	Teyssèdre Benoît
Fidon Jean Pierre	V
	Vall Pauline

Henri Plessan vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 24,212—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI vingt... juillet, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir—

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juillet—3,12,18,19,21

VENTES JUDICIAIRES.

E. PERCIVAL vs F. ARRIGONI.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt neuf de juillet 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le bâtiment et l'installation du Théâtre Circ, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
18 juil—19,21,24,27,29

VENTES DE CONSTABLE.

A. B. SCHEFFERSTEIN vs G. GARDINER.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX—No ...—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable G. W. Sadler, Premier Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai le MARDI 21 juillet 1868, à midi, dans mon entrepôt, no 161 de la rue Tchoupitoulas. Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
18 juil—19,21 A. A. PLATOMIER, Constable.

JOHANNA MARKEY vs BERNARD SCANLON—No 4,191—En vertu d'un et en obéissance à un writ de fieri facias adressé à Chs. Cateuy, constable également, par l'Honorable Troisième Justice de Paix, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, à midi, MARDI le 11 août 1868, de la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 29, borné par les rues Perdido, Bertrand et Prieur, désigné par le No 3, dans l'îlet ci-dessus, d'après un plan fait par Louis Reinsler, arpenteur général, daté du 20 avril 1858 et déposé en l'étude de David L. McCay, ci-devant notaire en cette ville, lequel lot de terre mesure un pied américain 30 pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 116 pieds et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire et dessus pour payer et satisfaire la somme de quarante neuf piastres ($49), avec les frais et intérêts.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. Les timbres du revenu intérieur aux frais de l'acquéreur.
11 juillet—28 août J. A. MOLAISON Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

MORRISON.

No 3,630.
JOHN MASON et als vs la Rev.
($10,750) Dix mille sept cent cinquante Piastres.

COUR DU TROISIEME JUGE DE PAIX de la ville de la Nouvelle-Orléans—A tous ceux que cela peut concerner—En vertu d'un writ de saisie privilégiée qui m'a été adressé, le 3 juillet 1868, par l'Honorable J. P. Montamat, Troisième Juge de Paix de la Nouvelle-Orléans, dans le susdit procès, j'ai saisi et pris possession de dix mille sept cent cinquante piastres (plus ou moins). Toutes les personnes intéressées dans cette saisie sont averties de se faire connaître, dans les quinze jours qui suivront la présente date, les raisons pour lesquelles la demande des réclamants ne serait pas satisfaite conformément à la pétition présentée.
J. A. MOLAISON,
14 juillet—14,21,28 Constable.

Succession de S. S. BURDETT.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'Exécutrice testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à la pétition.

Par ordre de la Cour.
12 juillet—13,16,21 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de MARCELIN ELEN—No 32,2..

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Casimir Labat a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Marcelin Elen décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
12 juillet—12,16,21 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de AUGUST OBSLFELDER—No 32,285

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Charles Rossi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu August Obslfelder décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
14 juil—16 23 P. R. O'RORKE, Greffier

Succession de WILLIAM GRAVES—No 32,264.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Joseph Graves a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William Graves décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
14 juil—16 23 P. R. O'RORKE, Gr. Adj.

Succession de WELLIS J. BISHOP—No 31,921.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
14 juil—16 23 P. R. O'RORKE, Greffier.

Dans l'affaire du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement demandant l'homologation du tableau d'assessment, &c, &c—No 15,856.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868,
CHARLES M. EMERSON, juge.
Pour copie conforme,
J. O. CHALON,
16juin—30j 3 p s Députe Greffier.

Citation.

AUX HÉRITIERS DE FEU ALEXANDRE LESSEPS

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE DE PLAQUEMINES—COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE—

Le Jury de Police de la paroisse de Plaquemines	Les héritiers de feu
vs	
Les héritiers de feu Alexandre Lesseps	Alexandre Lesseps.

[illegible]

Par ordre de la Cour.
Témoin: l'Hon. Charles O. Dugué, Juge de la dite Cour.
Bureau du Greffier, paroisse de Plaquemines, 4 avril 1868.
3juillet—3,11,18,25, 1août. ARMAND LARTIGUE, Greffier.

Citation.

A Madame Virginie Minor (femme de H. H. Minor.)

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE DE PLAQUEMINES.

Cour du Second District Judiciaire.

Le Jury de Police de la paroisse Plaquemines		Mme Virginia Minor
vs	No.	
Virginia Minor et son mari Henry H. Minor.	2...	Henry H. Minor.

VOUS êtes par les présentes informés que le procès est institué contre vous pour obtenir de vous le remboursement d'une somme de quatre mille cinquante piastres et cinq centins [illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour.
Témoin l'Honorable Charles Dugué, Juge de la dite Cour.
Bureau du Greffier, Paroisse de Plaquemines, 16 mars 1868.
ARMAND LARTIGUE,
3juil—3 11 18 25 et 1er août Greffier

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 1er juillet 1868, jugement fut rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 22,614 Mme E. M. Bland femme de W. C. Sandford [illegible]

[illegible]

O. ... PUGENT, juge.

RANDOLF, SIGLETON & BROWNE,
Avocats de la demanderesse.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2 juillet, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 93e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
3 juil—3 9 16—2 août WM WOELFER, Greffier.

WM. S. MONTGOMERY vs JOHN PASECKER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,478—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 juin 1868, par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI [illegible]

Saisie provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juillet—19 24 30—1 août.

JOHN CARRAU vs V. FERNAND ARMANT.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 21,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt cinq de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après savoir—

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24, 2, 11, 18, 25 juillet

VENTES JUDICIAIRES

HENRY SAMORY vs THOMAS GAFFY et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,323—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Cinq dans l'îlet borné par les rues Conti, St Pierre et Miro et le Prolongement de Carondelet, suivant plan dressé par L. Surgi, voyer, le 10 d'octobre 1844, et déposé en l'étude de F. R. Lebarre, autrefois notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue Conti, trente et un pieds dix pouces et cinq lignes de largeur, sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds sur un côté, et quatre-vingt quatre pieds sur l'autre.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, Thomas Gaffey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 10 d'avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21,30—7,15,22 août

SPECKMAN et son épouse, vs. BALTHAZAR BLANC.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 13,675—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, St-André, Laurel et Constance. Le dit terrain est désigné par le numéro Dix-sept sur un plan par C. A. Hedin, arpenteur, daté de 12 d'avril 1849 et déposé en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, et mesure vingt-neuf pieds six lignes de face à la rue Ste-Marie, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THO. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21juillet—21,30—7,15,22.

BERTRAND SALOY vs BENJAMIN MOUCHON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,329—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21,30—août 7,15,22

CHARLES SMITH vs JOHN GAUCHE, Jr.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,410—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21,30—7,15,22 août

JOSEPH ERNEST vs A. CHALOMET & ALS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 21,148—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er de juillet 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI premier août 1868, à 11 heures A. M., au No 372 rue St. Charles, et après desdits, à la vente publique et adjudication de—

GROCERIES. Le fonds d'une grocerie situé au No 362 rue des Magasins à l'angle de la rue Thalie, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 juil—21 24 29 30—août 1er

VENTE PAR LE SHERIF
POUR COMPTE D'EMMAGASINAGE—Au plus offrant et dernier enchérisseur.

LUNDI 27 de juillet 1868, à 10 heures A. M., No 23 de la rue Thalie, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'encan, pour compte d'emmagasinage, ...

Plusieurs lots, de restant de saisies et de ventes.

Une grande quantité de meubles et d'effets mobiliers, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
21 juil—23 26 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. B. JAMES vs FELLOWES & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,294—En vertu d'un writ de fieri facias contre la Dame A. B. Gordon & W. O. Bakewell, signifié [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
14 juillet—14 17 18 21

GABRIEL DUVIGNEAUD vs J. O. WILSON

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,... [illegible]

Une jument grise borgne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 juillet—17 19 21 23

Folger & Co vs John Fredenstein.
Les mêmes vs la même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans Nos 20,233 et 21,047 [illegible]

Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juil—16 17 21 24 30

CHARLES CASE, Receveur, &c. vs. L. E. FORSTALL.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,600—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 juin—juillet 5,14,21,28

STEPHANO CARLO vs MARIA FRYER (Maria Poirot veuve de John Auguste Fryer)
JEAN BIDEGARAY vs la même

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans Nos 21,270 et 21,275—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, à Geo. W. Avery ci-devant shérif [illegible]

Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
3 juillet—3 12 21 29—4 août

PAUL LIEUTAUD vs FRANCISCO P. MARTINEZ

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,765—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juillet—12,21,29—4 août

CHARLES E. ALTER vs FRANÇOIS CASANAVE

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes, &c.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23juin—23,4,12,21,28

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de
BERNARD TURPIN.

Vins en barriques.

PAR EUG. TOURNE, encanteur—MERCREDI, le 22 juillet 1868, à 10 1/2 heures A. M. Sera vendu à l'encan, au magasin Nos 147-149, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—

318 barriques vin rouge.

Conditions.—Jusqu'à $300 comptant: au-dessus de $300, trente jours, et au de là de $1000, soixante jours de crédit, en billets à la satisfaction des vendeurs.
21 juillet

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Linge fait, Linge fait. — sans réserve.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.—F. Fernandez, encanteur—MARDI prochain, 21 juillet, il sera vendu, sans aucune réserve, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane—

500 lots linge fait de saison, comprenant un assortiment général, tel que:

Paletots sacs fil à carreaux,	Pantalons tweed gris,
Paletots sacs alpaca rayé,	Paletots sacs alpaca noir,
Paletots sacs tweed gris,	Paletots sacs casimir fin,
Paletots sacs casimir fantaisie,	
Pardessus en casimir fantaisie,	
Pantalons nankin jaune,	Gilets en casimir fantaisie,
Pantalons coutil fil fantaisie,	Pantalons casimir fantaisie,
Pantalons coutil fil fantaisie,	Chemises en laine grise,
Chemises blanches fines,	Chemises indienne.

Le tout pour être vendu sans aucune réserve, en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions à la vente. 19 juil

PAR S. GUINAULT

Successions de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur — MARDI, 21 juillet 1868 il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 juillet 1868, les effets mobiliers suivants appartenant aux susdites successions:

Un lot de meubles meublant.
Conditions—Comptant. 10 juillet—16,21

Vente pour cause de départ—Propriété de valeur face au Vieux Bassin, No 151.

PAR S. GUINAULT, Encanteur — SAMEDI, 25 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé face au Bassin, entre les rues St Pierre et Toulouse mesurant 29 pieds de face à la rue du Bassin sur 80 pieds de profondeur. Ensemble avec une maison en briques à étage et mansardes, ayant magasin au rez-de-chaussée; quatre belles chambres au-dessus et balcon sur la rue, cuisine et bain par à laver au dessus; cour carrelée, waterworks, latrines, &c. Voir le plan à la Bourse.

Cette propriété peut facilement se louer de $60 à $70 par mois.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêts, de date, et hypothèque. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement de ce billet, les honoraires d'avocat, fixés à 5 pour cent, seront à la charge de l'acquéreur. La propriété sera maintenue assurée et la police transférée au vendeur.

Acte de vente pardevant Gottschalk, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres et la taxe de l'année courante 1868. 19 juillet

M. et Mme ROUX vs Mme Veuve P. VALENTIN, tutrice, pour un partage.—No 32,208

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 août 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 26 juin 1868 et signé le 7 juillet 1868, les propriétés foncières suivantes, savoir—

[illegible]

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres et les taxes pour l'année courante (1868).
15 juillet—15 22 31—15 août

PAR H. W. PALFREY.

Succession de CHARLOTTE A. WATERMAN, décédée femme d'Edward Nalle.—No 25,317—Actions de la Compagnie du Gaz et scrip d'assurance du Crescent—à l'encan.

PAR H. W. PALFREY, Encanteur—Bureau rue Carondelet No 26—Il sera vendu, MARDI, 28 juillet 1868, à midi, au bureau de l'encanteur, No 26 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 juillet 1868, et pour compte de la dite succession, les valeurs ci-dessous décrites et appartenant à la dite succession, savoir:

12 actions de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

$2210 de scrip de la Compagnie d'Assurance du Crescent, ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Des ordres additionnels seront reçus jusqu'au jour de la vente. 17juil—17 18 28 28

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

H. H. BRYAN, Just. Admr. vs. H. B. PEGRAM et alias.

(ACTION EN PARTAGE)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 32,254—En vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
7 juillet—18,24—août 1 8 Shérif.

BAILLY BLANCHARD Jr. vs JOHN COONEY.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,... [illegible]

HILAIRE ZENON vs CHAS. BEAUMONT alias Chas. de Beaumont.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,1.. [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes, &c.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 juillet—15,24,31—août 8 18

SUCCESSION DE JACOB LANG.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 27,4..—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24juin—24 juillet 2,11,14,25

THEOPHILE GOLLAIN vs. JACOB ZOLLY

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans [illegible]

THOS. L. MAXWELL,
7 juillet—7,11,15,18,24 Shérif

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Six colonnes bottes, souliers et brodequins—assortiment général d'articles de clientèle.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, Encanteur—Il sera vendu, MARDI 21 du courant, à 10 heures du matin, au No 26 de la rue de Chartres—

200 caisses de bottes, souliers et brodequins—articles frais et de clientèle.

Le tout sans aucune réserve,
Conditions à la vente. 21 juil

PAR VINCENT & CO.

Marchandises Etrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO.—W. F. Vincent, encanteur, rue de Chartres No 16—Il sera vendu, aujourd'hui MARDI, 21 juillet, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres, sans aucune réserve—

300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, de choix. 21 juil

PAR D. B. MORPHY.

Avoine. Avoine. Avoine.

PAR D. E. MORPHY, encanteur — Il sera vendu, MARDI 21 juillet 1868, à 10 heures du matin, à bord, à l'entrepôt St. Louis, et immédiatement après, à l'entrepôt Manségnol—

1868 sacs avoine de St-Louis, de choix.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 juil

PAR G. DE FERIET.

Succession de JAMES GONEGAL—No 29,736—Rose Bitters—Rose Cocktails—Blanc et rouge.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, No 86 de la rue Bienville—Il sera vendu JEUDI, 30 juillet 1868, au No 86 de la rue Bienville, à l'enchère publique à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 juillet 1868—

Un lot d'Amers et de Cocktails et de Pastilles de Rose—environ 30 caisses.

Egalement—Un lot de blanc et de rouge.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juil

Actif, Réclamations, &c.—Succession de James Gonegal—No 29,736.

PAR G. DE FERIET, encanteur; bureau, No 86 de la rue Bienville—SAMEDI 25 juillet 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 7 juillet 1868—

Un grand nombre de comptes, billets et preuves de sommes dues à la succession de James Gonegal, d'après la liste déposée entre les mains de l'encanteur. Cette vente se fera sans aucune garantie.

Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 juil—16,19,25

Terrain de prix et amélioré dans la rue Espagne, entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine) et Casacalvo (maintenant Royale).

Succession de WM CONNER—No 32,037.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 de la Bienville—SAMEDI, 15 août 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 juillet 1868, la propriété foncière ci-après décrite, savoir—

[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 juil—5, 15, 25—août 1, 8, 15

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage—Résidences de choix, situées aux Nos 57 et 59 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Chartres. Excellent emplacement de commerce au No 117 de la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne—J. H. PARLANGE contre F. N. RIVERA—No 26,255—Procès en partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur,—Bureau No 86 de la rue Bienville—VENDREDI, 31 juillet 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Charles Emerson juge de la 3me Cour de District de la Nlle-Orléans, le 8 juin 1868 signé le 13 du même mois et de le même année, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant en société par le demandeur et le défendeur—savoir:

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
10 juil—17 24 31—7 11 août

succession de CELESTE PERRAULT—No 16,25.. Maison dans la rue Melpomène, entre les rues Prytania et Camp.

PAR G. de FERIET, encanteur, Bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville—MARDI, 11 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 2 juillet 1868, la propriété ci-après décrite, savoir—

[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant ... notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 juil—17 24 31—7 11 août

PAR THOMAS & SPEAR.

Vente pour compte et aux risques du premier acquéreur.

Succession de Bernard de Marigny.

No 30,266—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Propriété foncière dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany.

PAR THOMAS & SPEAR: Placide J. Spear, encanteur—Bureau 26, rue Bienville—JEUDI, le 23 août 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Succession de John H. Kuckmeier.
— No. 32,155 —

PAR HOLZ BLOHM & CO—John C. Blohm, encanteur—Bureau rue de Chartres No 21—MERCREDI, 29 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, pour compte de la succession susdite—

[illegible]

Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 3 juillet—3,11,18,29—août 6

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de RALPH TURNELL—No 32,2..

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur—Bureau, No 20 rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan, JEUDI le 6 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. P. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

MONTGOMERY BROS. & CO.

Grande vente importante de beaux Grates et Cheminées en marbre, à l'encan. — Vente sans limite ou réserve, pour cause de clôture d'affaires.

PAR MONTGOMERY BROS & CO, S. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, le 23 juillet, à 11 heures, à l'établissement de Strock, au coin des rues St Charles et Girod—

Tout le stock de beaux grates et cheminées en marbre.

On peut examiner le stock jusqu'au jour de la vente.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juillet

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
S. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, mardi, 21 juillet, à 11 heures, à la salle d'encan, au No 76 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, chaises, chaises à bascule à dessus en marbre, tables à rallonges, buffets à dessus en marbre, pianos, grates, glaces, tapis, lits de plume, matelas, gravures, peintures, bouteilles, etc. [illegible]

— EGALEMENT —

Une grande facture de ... cottage, chaises à siège en bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc, à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
S. M. MONTGOMERY, Encanteur.

Il sera vendu, mardi 21 de juillet, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Leger, rue ...

Elégants Chevaux appareillés.
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de FELIX BERTOULLIS—No 29,2..—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs, NICOLAS J. HOEY Encanteur: Bureau No 17 Place de la Bourse. SAMEDI, le 22 août 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 6 juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Felix Bertoullis décédé savoir—

[illegible]

Les acquéreurs devront acquitter le paiement des taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant O. Morel, notaire public.
19 juillet—12,26—8,15,22 août.

Terrains de Batture, à l'encan.

Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.—Les héritiers de Pierre Guy Robin Delogny, vs la ville de la Nouvelle Orléans—No 23,687—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, et les héritiers de Livaudais vs la ville de la Nlle-Orléans—No 9,712—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. NICOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 Place de la Bourse—Attendu qu'en vertu de deux ventes dans la susdite affaire par l'Hon. ... juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 15 de janvier 1868, il y a eu une adjudication fut faite par le susdit encanteur, le 8 de février 1868, à James McCloskey, qui n'a pas conformé aux conditions de la vente, il sera vendu à l'enchère publique, pour compte et aux risques de dit James McCloskey, SAMEDI, le 25 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, savoir:

SEPT LOTS DE TERRE situés sur la Batture du Premier District de cette ville compris entre les Nos 7 à 13 inclusivement de l'îlet No 32 "A" borné par les rues Peters, (dernièrement Nlle-Levée), Water, Market et St-James, sur un plan par Louis H. Pilié, ci-devant voyer de la ville, daté le 29 de juillet 1867 et déposé au bureau de Henry C. Dibble, ci-devant notaire de la ville comme plan No 18.

[illegible]

Conditions de la Vente.

[illegible]

Propriété améliorée, dans le Premier District, près du Dépôt du Jackson Rail Road et à l'angle des rues Julie et Rampart.

HANNAH HOLMES vs JAMES PRICE, son époux—No 19,600—

Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

SAMEDI, le 25 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu dans le procès ci-dessus par l'Honorable Charles Leaumont, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 6 de juin et signé le 13 de juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour un partage, savoir—

[illegible]

Maison en bois rue Burgundy—Succession de ELLEN ROSS—No 31,92..—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17, Place de la Bourse—SAMEDI 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 3 de juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Ellen Ross, savoir—

[illegible]

Maison en bois rue Burgundy—Succession de FREDERIC SPEYERER—No ...—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17, Place de la Bourse—SAMEDI, le 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 2 de juillet 1868, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Frederic Speyerer, savoir—

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

Pour le compte et risque de THOMAS H. MANNION—Une Bâtisse en briques à deux étages, avec Magasin au rez-de-chaussée et Résidence au premier à l'encoignure des rues Esplanade et Casacalvo.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE J. B. Walton encanteur—Bureau, No 27 rue Carondelet—SAMEDI le 25 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent [illegible]

Acte de vente pardevant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres et le revenu des Etats-Unis.

JUSTIN FREMEAUX vs JEAN BARABINO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,... [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juillet—7,18,24—août 1,8